Quand la subvention s'assèche, la grêle tombe

Par Laurent Vissuzaine
Publié le 5 mai 2012 à 04h00
Mis à jour à 10h42

Le maire d'Arrosès, Christian Labat, n'a pu que constater les dégâts de la grêle sur ses vignes le week-end dernier. © Archives Nicolas sabathier

Faute de subventions, l'association de défense contre la grêle du département ne peut plus fonctionner. Mais les orages éclatent toujours...

Dimanche dernier, plus de 300 hectares du vignoble madiranais sont ravagés par un orage de grêle. Pour nombre de viticulteurs, l'année s'annonce déjà très problématique. Et les stations de l'association de défense contre la grêle sont restées muettes. Dans le département, depuis 1950, l'association de défense contre la grêle tente de prévenir et réduire les dégâts venus du ciel. « Nous avons 38 stations dans le département, entretenues bénévolement par des agriculteurs ou des retraités. Quand Météo France annonce une alerte orage, nous intervenons en envoyant dans les nuages de grêle de l'iodure d'argent. Cet iodure réduit la taille des grêlons en multipliant le nombre de particules. Ainsi les grêlons sont plus nombreux mais moins gros, donc moins destructeurs » explique le président de l'association, Jean Lamazou-Begbeder.

« Dans l'incapacité de fonctionner »

Ces stations sont placées sur les couloirs à grêle repérés. « Concernant l'orage de la semaine dernière sur le madiranais, nous n'avons pas fait d'alerte car nous sommes dans l'incapacité de fonctionner » avoue le président. Car l'association est aujourd'hui en panne de subventions. « Nous étions financés à 98 % par le conseil général » explique Jean Lamazou-Begbeder, « soit environ 60 000 euros. Mais en 2011 le Département a refusé la subvention car il souhaite que d'autres structures s'engagent avec lui » poursuit-il, désolé.

Pourtant les études menées en comparant les dégâts causés par la grêle quand les stations sont en alerte et quand elles ne le sont pas, montrent que les indemnisations des sinistres baissent de 40 % quand les stations sont opérationnelles. Une économie substantielle pour les compagnies d'assurance.

L'appel aux assureurs

Charles Pélanne, conseiller général et viticulteur à Mont-Disse, souvent victime de la grêle, « comprend que l'exécutif veuille faire partager le financement du dispositif anti-grêle ». « Les stations ont fait leurs preuves » estime-t-il. Et de souligner l'urgence d'une solution. Il « appelle les assureurs et les coopératives agricoles à abonder ce fonds ». Jeudi s'est tenue une réunion à la chambre d'agriculture sur le sujet. « Le dossier est en cours. Sur le principe, la Chambre, les coopératives et les assureurs sont d'accord pour participer au redémarrage de l'association, voire au développement de nouvelles stations. Le problème est en passe d'être résolu » assure Christophe Cousso, membre du comité de direction de la chambre d'agriculture. Pierre Lascassies, administrateur à Groupama, confirme : « Sur le principe, on est d'accord mais reste à savoir comment nous participerons car nous sommes sollicités de toutes parts. »

Du côté du conseil général, lors du comité exécutif d'hier, le sujet a également été abordé. Le Département pourrait décider de remettre la main à la poche lors de la prochaine commission permanente. L'association de défense contre la grêle n'est pas à l'abri d'une bonne nouvelle.

>> 50 ans de lutte contre la grêle

Association nationale d'étude et de lutte contre les fléaux atmosphériques, L'ANELFA est une association loi 1901 fondée à l'initiative d'un groupe d'agriculteurs, d'agronomes, de physiciens et d'élus en 1951. L'association poursuit depuis plus de 50 ans deux objectifs : développer les recherches scientifiques dans le domaine de la physique des nuages et de la modification du temps et perfectionner une méthode de traitement des orages afin de réduire les dégâts causés par la grêle. L'association présidée par Jean Lamazou est affiliée à l'Anelfa.

Arrosès Vignes météo